



Orléans, le 31 août 2021



Mathilde BERTHE
IA-IPR Éducation musicale et Chant Choral

À

Mesdames et Messieurs les Professeurs
d'Éducation musicale et de Chant Choral

Chers collègues,

Nouvellement nommée dans l'académie d'Orléans-Tours après avoir été lauréate du concours de recrutement des IA-IPR et succédant à mon collègue Éric Michon, je suis heureuse de prendre mes fonctions parmi vous.

Je souhaite que le contexte sanitaire de ce début d'année scolaire 2021-2022 et les protocoles qui en découlent nous permettent d'envisager cette rentrée sous de meilleurs auspices que la rentrée précédente. Je forme des vœux pour que nous puissions connaître à nouveau le partage et les émotions que permet le spectacle vivant, de pouvoir mener les concerts prévus avec nos élèves, devant public.

La période d'incertitude que nous traversons depuis plus d'une année scolaire nous fragilise, pédagogiquement et humainement. Cependant, elle nous apprend aussi à nous remettre en question, à innover dans nos pratiques, à découvrir et nous approprier de nouveaux outils numériques d'enseignement à distance, poursuivant l'objectif de garder le contact avec nos élèves, de maintenir leur motivation et d'éviter leur décrochage.

Dans ce contexte particulier, je tiens à saluer l'arrivée dans l'académie de seize jeunes collègues stagiaires et d'une jeune collègue contractuelle alternante. L'arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées dans les Masters MEEF introduit un nouveau statut d'alternance pour la seconde catégorie tandis que la première catégorie forme la dernière cohorte des fonctionnaires stagiaires : à partir de 2022, le concours du CAPES aura lieu en fin de M2. Je souhaite aussi la bienvenue dans l'académie aux treize collègues nommés lors du mouvement inter-académique.

Sur le plan de la formation initiale, je sais pouvoir compter sur l'expertise des collègues tuteurs qui guideront nos jeunes enseignants tout autant que sur l'engagement des enseignants du groupe de formateurs qui s'investissent dans une offre ambitieuse prévue au Plan Académique de Formation. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des coordonnateurs départementaux Schoralia pour leur dynamisme qui contribue à faire rayonner la pratique du chant choral au niveau de notre académie.

Au-delà des collègues investis dans ces différentes instances, je voudrais, pour finir, saluer votre engagement à tous, professeurs d'éducation musicale de l'académie d'Orléans-Tours, votre motivation et votre dévouement pédagogique et ce, malgré les difficiles conditions d'exercice que nous connaissons depuis mars 2020.

Vous trouverez ci-dessous l'agenda des réunions de rentrée :

Département	Ville	Collège/Lycée	Jour	Horaire
Eure-et-Loir/28	Lucé	Collège Les Petits Sentiers	Jeudi 16/9	14h30
Loir et Cher/41	Blois	Collège Michel Bégon	Lundi 20/9	9h
Loiret/45	Olivet	Collège de l'Orbellière	Lundi 20/9	14h
Cher/18	Bourges	Collège Victor Hugo	Jeudi 23/9	9h
Indre/36	Châteauroux	Collège La Fayette	Jeudi 23/9	14h
Indre et Loire/37	Tours	Lycée Grandmont	Vendredi 24/9	9h

L'ordre du jour sera le suivant :

- A. Etat des lieux de la discipline dans l'académie et les départements,
- B. Point sur l'enseignement facultatif du chant choral (notamment le contexte sanitaire et les protocoles en vigueur),
- C. Présentation des actions de formation continue prévues pour l'année scolaire 2021-2022,
- D. Présentation de la nouvelle maquette de concours de recrutement des personnels enseignants ainsi que du renouvellement des Masters MEEF (prochains lauréats de concours et nouveau statut des contractuels alternants),
- E. Préparation du Projet Choral de l'année 2021-2022 et des rencontres départementales

IMPORTANT :

En raison des conditions sanitaires, les instructions ministérielles précisent :

« Les réunions professionnelles de 50 personnes et plus (assimilées à des séminaires professionnels) organisées hors du lieu habituel de travail sont en revanche soumises à passe sanitaire, et ce en application de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 (art. 1er II-.2° c de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée) et du décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 (8° du I. de l'art. 47-1 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié). Ce sera donc le cas par exemple pour les réunions de personnels de direction ou de stagiaires regroupant 50 personnes et plus que vous organiserez à la rentrée en dehors des écoles et établissements scolaires. Dans ce dernier cas, rien ne fait obstacle à ce que des accès audio ou visio soient organisés. »

Pour éviter ce contrôle qui ne concerne que les départements d'Indre-et-Loire et du Loiret et en accord avec Éric Michon, je propose à ceux qui le souhaitent de suivre la réunion de rentrée en visio-conférence.

Pour ces deux départements, un sondage vous sera adressé afin de déterminer le nombre de présents. Le lien de la visio vous sera fourni le jour précédant la réunion.

Crise sanitaire et pratiques vocales

La dernière mise à jour du protocole sanitaire date de la fin du mois d'août.

Elle est consultable à cette adresse : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Le niveau 2 du protocole sanitaire s'applique à partir de cette rentrée.

La fiche « Repères pour l'éducation musicale, le chant choral, les pratiques vocales et instrumentales en contexte COVID » datée de Juin 2021-08-17 est toujours en vigueur.

À retenir : le port du masque est de rigueur et la limitation du brassage des élèves requise. Les salles spécialisées doivent continuer à être mobilisées au titre de la « nécessité pédagogique ». La configuration spécifique des salles d'éducation musicale sans tables (qui vous est recommandée depuis plusieurs années maintenant), continue de présenter l'avantage de permettre la plus grande distanciation physique possible entre les élèves.

À noter : en fonction du contexte très évolutif de la situation sanitaire (dû notamment aux variants émergents), je vous conseille d'effectuer régulièrement une veille attentive de l'ensemble de ces données qui impactent vos pratiques pédagogiques.

Enseignement facultatif du chant choral :

Le protocole sanitaire affirme à nouveau la possibilité de repenser l'organisation des séances, dans le respect des règles sanitaires. Cette année encore, il est probable que des séances supplémentaires seront nécessaires pour dédoubler les grands groupes et sans doute faudra-t-il aussi élaborer des fichiers-son de type guides ou play-back pour permettre à vos élèves de travailler à distance si cela était nécessaire, afin qu'ils ne perdent pas l'habitude de la pratique vocale et qu'ils soient prêts pour le concert final.

Enfin, sur le plan des rencontres chorales, je vous incite fortement à vous fixer, dès cette rentrée, l'objectif de mener votre projet choral avec vos élèves dans l'optique que celui-ci voie le jour au printemps 2022. Pour ce faire, les professeurs coordonnateurs *Schoralia* seront présents à vos côtés.

Formation continue 2021-2022

La crise sanitaire et les confinements successifs ont porté un coup de grâce à plusieurs actions de formations prévues au Plan Académique de Formation 2020-2021 et notamment le stage « Le corps en mouvement », pour les professeurs de collège. Celui-ci sera à nouveau proposé sur 2 jours, fin janvier : il faudra y candidater le moment venu.

Je vous informe par ailleurs que le groupe de formateurs (cf. coordonnées infra) a conçu un ensemble de 3 stages centrés autour des pratiques numériques qui seront programmés au Plan Académique de Formation 2021-2022. Ces stages proposent des contenus à la fois ambitieux et ludiques, pensés pour être réinvestis dans vos pratiques pédagogiques. En voici les intitulés :

- Ludifier les stratégies d'apprentissage en éducation musicale avec le numérique,
- Développer les compétences numériques des élèves en éducation musicale,
- Maîtriser les techniques de diffusion du son dans une classe d'éducation musicale.

Je ne saurais trop vous engager à vous inscrire à l'un ou l'autre de ces stages de qualité assurés par des professeurs chevronnés. Après des mois où les échanges n'ont été possibles que virtuellement, ces moments de formation et de partage des expériences et des ressources sauront certainement nous redonner à tous ce lien humain qui a pu manquer.

Programmes complémentaire et limitatif pour le lycée

a) Programme complémentaire (enseignement optionnel, classes de Première et Terminale, cycle terminal) :

Œuvres de référence :

- Franz-Joseph HAYDN : *Quatuor opus 76 n°3* (1797) ;
- Maurice RAVEL : *Boléro* (1928) ;
- Publicité pour la *Honda Civic* - Réalisation Antoine Bardou-Jacquet, composition Steve Sidwell (2005).

b) Programme limitatif (enseignement de spécialité, classe de Terminale) : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009199N.htm>

- Dimitri Chostakovitch : *Quatuor à cordes n°8 opus 110* (1960) ;
- Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore : *Les Indes galantes*, 4^{ème} entrée « Les Sauvages » - Production de l'Opéra de Paris, Octobre 2019 ;
- Jeff Beck, album *You had it coming* (2001).

Il est à noter que certaines de ces œuvres sont tout à fait exploitables dans le cadre du cours d'éducation musicale au cycle 4, notamment celles dont les supports vidéo sont particulièrement attractifs pour des collégiens (*Honda Civic* et *Les Indes galantes*).

Par ailleurs, de nouvelles modalités d'évaluation des candidats au Baccalauréat se profilent dès la session 2022 : ce cadrage est précisé dans la note de service du 28 juillet 2021 que je vous incite à consulter en suivant ce lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Enquêtes 2021-2022

Afin de me permettre de mieux vous connaître, je vous ferai parvenir **à tous** (professeurs de collège, professeurs de collège en CHAM et professeurs de lycée) une enquête de rentrée. L'envoi interviendra dans le courant de la 1^{ère} semaine du mois d'octobre, une fois que vos effectifs et emplois du temps seront stabilisés.

Enfin, une enquête en ligne (veille sur la mise en œuvre du plan choral), sera probablement initiée cette année. Son ouverture vous sera signalée par un message sur la liste de diffusion académique le moment venu et il vous appartiendra de la renseigner.

La nouvelle maquette des épreuves des CAPES interne/CAPES externe

La session 2022 du CAPES/CAFEP externe se déroulera dans un contexte d'épreuves renouvelées :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157351/copie-epreuves-capes-externe-cafep-capes-section-education-musicale-chant-choral.html>

J'aurai l'occasion de vous les présenter en détail lors des prochaines réunions.
Dans l'attente, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée.

Cordialement,



Mathilde BERTHE, IA-IPR Éducation musicale
mathilde.berthe@ac-orleans-tours.fr 06 79 97 59 05

Annexe 1 : professeurs ressources de l'académie - ressources académiques

1. Les professeurs ressource de l'Académie (contact : prenom.nom@ac-orleans-tours.fr)

Chargés de mission d'inspection et du suivi des stagiaires : Madame **Corinne NONNENMACHER**, Collège Condorcet Fleury-lès-Aubrais ; Monsieur **Alain BERTHET**, Lycée Jean Zay Orléans.

Interlocuteur académique pour le numérique, gestion du Moodle : Monsieur **Maxime BARON**, Collège Gaston Huet - Vouvray.

Webmaster, gestion du site académique : Madame **Nathalie BILLONNET**, collège Lamartine - Tours.

Coordonnateurs départementaux chant choral :

- Cher : Madame **Emmanuelle CLAUDE**, Collège Emile Littré, Bourges.
- Eure et Loir : Monsieur **Sébastien BOUVET**, Collège Edouard Herriot, Lucé
- Indre : Madame **Noëlle MARTIN**, Collège La Fayette, Châteauroux.
- Indre et Loire : Madame **Florence LE SIGNOR**, Lycée Descartes, Tours.
- Loir et Cher : Monsieur **Frédéric DUDILET**, Collège Marie Curie, Saint-Laurent Nouan.
- Loiret : Messieurs **Éric DARDAINE** (secteur d'Orléans), Collège La Sologne, Tigy et **Jean-Philippe RAPIN** (secteur de Montargis), Collège de la Vallée de l'Ouanne, Château Renard.

2. Ressources académiques

- **Site académique** : <http://musique.ac-orleans-tours.fr>

- **Espace collaboratif des professeurs d'éducation musicale** (Moodle) : <http://musique.ac-orleans-tours.fr/moodle/>

NB : Pour les nouveaux arrivants : l'accès au Moodle s'effectue avec vos identifiants académiques (« IProf »).

Annexe 2 : principaux textes de référence (Ctrl+click pour accéder directement au lien)

Textes récents :

1. Chant choral :

Statut de l'enseignement facultatif de chant choral : Arrêté du 9 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 : <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo7/MENE1800789A.htm>

Le programme de l'enseignement facultatif de chant choral : B.O. N° 30 du 26 juillet 2018
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989

Le Vadémécum : « La chorale, à l'école, au collège et au lycée » : sur Eduscol,
<http://eduscol.education.fr/cid130767/la-chorale-a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>

2. Réforme du lycée et du baccalauréat :

Un ensemble de textes : B.O. N° 29 du 19 juillet 2018, partie « Enseignement primaire et secondaire ».
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=37963

Les nouveaux programmes du lycée :

Enseignement de spécialité : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special1/MENE1901567A.htm>

Enseignement optionnel : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special1/MENE1901566A.htm>

3. **Chœurs régionaux d'enseignants** : N.S. n° 2019-066 du 2 mai 2019, parue au B.O. du 16 mai 2019
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141484

4. Nouvelles maquettes de concours :

- Epreuves de l'agrégation externe de musique :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034519161?r=7t31Fqaca> et
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98728/les-epreuves-de-l-agregation-externe-section-musique.html>

- Epreuves du CAFEP/CAPES externe (sessions 2022) :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157351/epreuves-capes-externe-cafep-capes-section-education-musicale-chant-choral.html>

Textes plus anciens :

Arrêté du 16 juin 2017 modifiant celui du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/6/16/MENE1717553A/jo/texte>

Circulaire « Chorales Scolaires » du 13 décembre 2016 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110814

Epreuves de l'agrégation interne et des CAPES/CAFEP internes

- Epreuves de l'agrégation interne de musique : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98749/les-epreuves-de-l-agregation-interne-et-du-caerpa-section-musique.html-musique.html>
- Epreuves du CAPES/CAER interne d'éducation musicale : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98513/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-education-musicale-et-chant-choral.html>

Textes concernant la réforme du Collège, le Socle commun et les programmes de 2015 :

Le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (JO du 2-4-2015 ; BOEN n°17 du 23-4-2015)

La réforme du collège : décret et arrêté publiés au JO du 20 mai 2015

Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège

Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

Les nouveaux programmes cycles 3 et 4 et les ressources d'accompagnement publiées à ce jour

Nouveaux programmes : BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015

Cycle 3 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708

Cycle 4 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717

Ressources d'accompagnement au programme d'éducation musicale

<http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)

Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle (JO du 07/07/2015)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Le guide pour la mise en œuvre :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domains_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf

Textes anciens mais encore d'actualité :

Référentiel de compétences des enseignants :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Programmes d'enseignement 2008 :

- B.O. spécial No 6 du 28 août 2008
- Documents d'accompagnement du programme de 2008 d'éducation musicale : <http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>